

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 2 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 2 novembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 octobre 2021

**PRESENTS:** Mr DUFOUR- Mr DEGUERRY Mme BERTRAND- Mr SOUNY- Mme GAUTHIER- Mr BARBOSA- Mr JOURDE- Mr BAYRAM - Mme CHENOT- Mme COMTE- Mr DEBRUYERE- Mme GIRAUD- Mr GIRAUD-GUIGUES- Mme LALLEMAND- Mme LANGELLA - - Mr MASCIOTRA- Mr MASTRONARDI- Mr NOBLET- - Mme RAMEY-

**PROCURATIONS :** Mr MARTIN à - Mr MASTRONARDI- Mme PEREZ à Mme GAUTHIER- Mme VUAILLAT à Mr DUFOUR

**ABSENTE :** Mme RONDOT

Mme LANGELLA est élue Secrétaire de Séance.

Mr le Maire fait approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2021,

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1) Rapport d'activités HBA**

Mr DEGUERRY souligne que l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales précise que le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Ce rapport, remis à chaque membre du Conseil municipal, récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par l'établissement public de coopération intercommunale, au titre de l'année 2020, dans ses domaines de compétence.

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **2) Recensement 2022 : recrutement des agents recenseurs**

Mr DUFOUR rappelle qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en année 2022, qui se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Le coordonnateur est un agent communal. Il est proposé de recruter 8 agents recenseurs pour la durée de la campagne de recensement de la population. La rémunération sera effectuée au mois de février 2022, sur la base d'un salaire mensuel correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de rémunération .

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### 3) Acquisition d'une emprise de 38 m<sup>2</sup> rue du Lieutenant Rolland

Mr DUFOUR précise que des aménagements ont été réalisés rue du Lieutenant Rolland avec la création du sens unique qui rejoint la route de Port et qui passe à côté de la propriété de Mr Thomas Cortinovis. Il s'avère que ces travaux empiètent sur la propriété de ce dernier. Afin de régulariser la situation, il est proposé d'acquérir une emprise de 38m<sup>2</sup> sur sa parcelle, au prix de 90€ le m<sup>2</sup>

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### 4) Cession de terrain SCI Martin frères

Mr DUFOUR dresse le contexte : le terrain situé à l'entrée sud de Montréal la Cluse, qui fait l'angle de la rue du lyonnais et la rue du 8 mai 45 (parcelles AI 683, AI 252, AI 685, et AI 832) appartient à la mairie. Il avait fait l'objet d'un projet de construction en 2017 qui n'a pu aboutir. Aujourd'hui, la surface de 902m<sup>2</sup> est convoitée par la SCI Martin Frères qui souhaite édifier un bâtiment à usage commercial. Il est proposé de céder cette surface pour un montant de 99 920€, soit 110€ le m<sup>2</sup>.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1 (Mr Mastronardi qui détient le pouvoir de Mr Martin)
-----------	------------	---

### 5) Logement temporaire d'urgence de l'ancienne gare

Mr DUFOUR informe que la mairie a répondu à un appel à projets lancé par HBA. Le territoire ne dispose pas de ressources suffisantes en matière de logement temporaire d'urgence. Ce sont des logements qui sont loués dans des cas complexes (violences conjugales par exemple). Le logement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne gare correspond au besoin et nécessite d'être rénové. L'évaluation du montant des travaux est en cours. Il est possible de mobiliser des subventions auprès de HBA (13000€), la région (14000€) et le département (8000€)

La gestion de l'occupation du logement serait ensuite confiée à l'association Tremplin  
Il convient d'autoriser Mr le Maire à faire effectuer les travaux nécessaires et à solliciter les subventions afférentes.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 6) Appel d'offres assurances de la commune

Mr DUFOUR souligne que la mairie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché des assurances de la commune pour la période 2022-2025. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 octobre pour analyser les différentes offres reçues. Le conseil municipal doit valider la proposition d'attribution suivante :

⇒ Lot 1 : Assurance des Dommages aux biens :  
Contrat avec franchise de 1000€ et 1500€ en incendie  
Assureur retenu : GROUPAMA

Montant : Prix HT/m<sup>2</sup> : 0.60€ H.T. - prime annuelle de 18 422.30€ TTC

⇒ Lot 2 : Assurance des responsabilit  civile g n rale:

Garantie de la Responsabilit  G n rale pr sent e sous la forme d'un contrat « tous risques sauf » prenant en compte les activit s pr sentes et futures de la collectivit  sans d claration pr alable

Assureur retenu : GROUPAMA

Tarifs de l'offre retenue : 1794.39 € TTC

⇒ Lot 3 : Assurance protection juridique:

Assureur retenu : BRISSET JOLY/CFDP

Tarifs de l'offre retenue : 846.60€ TTC

⇒ Lot 4 : flotte automobile

Assureur retenu : GROUPAMA

Formule retenue : Franchise 300 € VL et 600€ PL, PSE Bris de machine

Tarifs de l'offre retenue : 18 836.46€ TTC

⇒ Lot 5 : Assurance des Prestations Statutaires

Assureur retenu : GRAS SAVOYE/GROUPAMA

Formule retenue : d c s, accidents du travail, maladies professionnelles, longues maladies, maladies longue dur e

Tarifs de l'offre retenue : 39 330.19€TTC

⇒ Lot 6 : Assurance Cyber Risque

Assureur retenu : SM/HISCOX

Tarifs de l'offre retenue : 815.54 € TTC

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## CADRE DE VIE

### 7) **Jardins partag s : approbation des documents et vote du tarif**

Mme RAMEY rappelle les grandes lignes du projet des jardins partag s du bief. Les futurs jardiniers ont re u les documents (charte, r glement, convention ) qui scelleront les engagements des parties. Il convient  galement de d lib rer sur un tarif de location des parcelles, qui est propos    40€ /an

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## PETITE ENFANCE EDUCATION ET AFFAIRES SCOLAIRES

Information sur les modalit s d'accueil des stagiaires scolaires

**L'ordre du jour  tant termin , la s ance est lev e   21h30**

**Le Maire**

**Patrick DUFOUR**

